



Toulouse

13 mars 2024 : Mobilisation pour le plafonnement et la réduction du trafic aérien face à la préfecture de la Haute-Garonne



14 mars 2024

A l'appel du réseau Rester sur Terre et de l'UFCNA, les associations locales membres du CCNAAT se sont rassemblées mercredi 13 mars 2024 à 17 heures 30 devant la préfecture à Toulouse pour réclamer le plafonnement du trafic aérien au-dessous du niveau de 2019. S'appuyant sur les résultats de recherche et témoignages de médecins et de climatologues, la coalition d'associations dénonce la croissance du trafic aérien, qui représente une menace majeure pour la santé et le climat, et demande à ce que le ministre des transports Patrice Vergriete, étudie, partout en France, des scénarios de plafonnement puis de réduction coordonnée du nombre de mouvements d'avions. La même mobilisation était organisée simultanément dans près d'une [vingtaine](#) de villes en France (ainsi que d'autres en Europe).

“Santé, climat : plafonnons le trafic aérien” peut-on lire sur la banderole déployée face à la par les cent manifestants. Alors que le trafic aérien repart désormais à la hausse et pourrait doubler d'ici 2040 selon les acteurs du secteur, les associations ont mis en scène, dans un sketch humoristique, un personnage représentant la France malade du trop-plein d'avions, préoccupée par la dégradation de son état de santé. Examinée par des spécialistes (médecin et climatologue), elle se voit prescrire le “Plafonnement du trafic aérien”, lequel doit être administré par le ministre lui-même, Patrice Vergriete.

Au-delà de la symbolique, les impacts sur la santé et le climat sont bien réels :

- Le bruit est un problème de santé publique majeur : troubles du sommeil, troubles cognitifs, hypertension, maladies cardiovasculaires. Rien qu'en France, son coût social a été estimé à 6,1 milliards d'euros annuels.
- Chaque année, la pollution de l'air provoque plus de 250 000 décès en Europe, et l'aviation y contribue localement de manière significative. Les particules ultrafines émises par les réacteurs d'avion sont plus petites que celles des moteurs diesel, et donc plus toxiques. Mais elles ne sont ni réglementées ni mesurées.
- L'aviation commerciale contribue à hauteur de près de 5% aux émissions européennes de CO2, et de près de 7% à celles de la France. Une étude révèle qu'en 2019, les vols au départ ou à l'arrivée des 20 aéroports les plus polluants du monde – parmi lesquels Paris-CDG, Londres-Heathrow, Francfort et Amsterdam-Schiphol – ont émis autant de CO2 que 58 centrales à charbon !
- L'aviation générale qui englobe toutes les activités aériennes civiles en dehors de l'aviation commerciale comprend l'aviation d'affaires et privée, l'aviation légère sportive de tourisme et de loisirs, les hélicoptères privés, etc... Aujourd'hui encore, ce secteur échappe à toute réglementation environnementale, ce qui engendre un problème croissant d'atteintes à l'environnement et de nuisances pour les riverains.

Or, les solutions technologiques mises en avant par le secteur pour temporiser ne sont ni suffisamment efficaces, ni suffisamment rapides pour endiguer ces impacts, car leurs bénéfices sont systématiquement engloutis par la croissance rapide du trafic : c'est ce que rappellent [8 chercheurs du secteur aéronautique dans une tribune publiée dans le Monde le 10 mars 2023](#).

À Toulouse l'étude d'impact par approche équilibrée est lancée depuis le 27 septembre mais six mois après son lancement, l'étude piétine et le pilotage de la préfecture, autorité compétente semble chercher ses marques.

Suite à cette mobilisation, des représentant-es des associations locales convergent vers Paris, pour un rendez-vous et une nouvelle mobilisation au ministère des transports le vendredi 15 mars à 12h30. Elles espèrent que le ministre Patrice Vergriete, destinataire d'une [pétition signée par plus de 17 000 personnes](#), réitérera l'[engagement pris par Clément Beaune en mai 2023](#) d'étudier des scénarios de plafonnement dans le cadre des procédures d'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) des aéroports franciliens. « *En l'absence d'autre solution, il faut appliquer le principe de précaution : le plafonnement et la réduction du trafic s'imposent, comme à Amsterdam-Schiphol* » résume Charlène Fleury, coordinatrice du réseau Rester sur Terre. En 2022, le gouvernement des Pays-Bas a en effet pris la décision de plafonner le trafic de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol à 440 000 mouvements/an. La revendication de plafonnement est d'ailleurs portée par de nombreux autres collectifs en Europe, dont ceux mobilisés autour des "big five", les 5 aéroports les plus fréquentés d'Europe, [signataires d'une tribune commune dans Libération le 7 mars 2024](#).

En outre, les associations locales saluent l'initiative de 140 communes d'Ile-de-France qui organisent, **du 11 mars au 24 mars à 18h** une [consultation publique en ligne sur le plafonnement des aéroports franciliens](#). Toutes les personnes résidant en France de plus de 16 ans sont appelées à répondre à la question "Pour votre santé et face à l'urgence climatique, souhaitez-vous la réduction des vols et leur interdiction entre 22h et 6h sur les aéroports de Roissy-CDG, Orly, Le Bourget et Beauvais-Tillé ? sans report sur les plateformes des autres régions ". Elles incitent tous leurs soutiens à y participer partout en France.

Mobilisations en France du 13 au 16 mars :

- Cartographie : <https://rester-sur-terre.org/plafonnonslaviation-mars2024/>
- Liste des villes mobilisées en France : Nice, Cannes-Mandelieu, Marseille, Lille, Beauvais, Bordeaux, Roissy, Orly, Toussus-le-Noble, Pontoise, Toulouse, Montpellier, Nantes, Aix-en-Provence, Saint-Etienne, Caen, Bâle-Mulhouse, Rhône-Alpes, Villefranche-Beaujolais, Le Mans, Brest, Thouars, La Réunion...

Mobilisations en Europe du 13 au 16 mars : Liège, Madrid, Francfort, Amsterdam, Barcelone...

Happening pour le plafonnement du trafic aérien à Paris le 15 mars à 12h30 devant le ministère de la transition écologique, Hôtel de Roquelaure ; 246, boulevard Saint-Germain, Paris 7e : <https://www.facebook.com/events/925777472614867/>

Dossier de presse : <https://rester-sur-terre.org/wp-content/uploads/2024/01/DP-Plafonnons-le-traffic-aerien-vf.pdf>

Lien pour voter à la consultation du 11 au 24 mars à 18h :

<https://opensourcepolitics.limesurvey.net/ConsultationNuisancesAeriennes>

Contacts presse

Charlène Fleury - Rester sur Terre : 07 82 79 11 17 | charlene@stay-grounded.org

Chantal Beer-Demander - UFCNA : 06 25 43 22 33 | chantal.beerdemander@gmail.com

Jérôme Favrel CCNAAT 07 67 35 58 14 jfavrel@free.fr